



Moïse et les tables de la loi d'après Chagall

Lois et décrets (Houkim et Michpatim)

La constitution de la nation

Il existe plusieurs catégories de lois dans la Torah: les lois dites sociales et les lois qui ne relèvent pas directement de la logique humaine.

Toutes ces lois il s'agit de les faire et de les garder, chaque terme ayant sa signification propre, pour introduire une dynamique dans la pratique religieuse.

ויקרא יח'

ג כמעשה ארץ-מצרים אשר ישבתם-בה לא תעשו וכמעשה ארץ-כנען אשר אני מביא אתכם שמה לא תעשו ובחקתיהם לא תלכו ד את-משפטי תעשו ואת-חקתי תשמרו ללכת בהם אני, ה' אלקיכם. ה ושמרתם את-חקתי ואת-משפטי אשר יעשה אתם האדם וחי בהם אני ה'

Lévitique 18

³ Les pratiques du pays d'Egypte, où vous avez demeuré, ne les imitez pas, les pratiques du pays de Canaan où je vous conduis, ne les imitez pas et ne vous conformez point à leurs lois. ⁴ C'est à mes statuts que vous devez obéir, ce sont mes lois que vous respecterez dans votre conduite: c'est moi, l'Éternel, qui suis votre Dieu. ⁵ Vous observerez donc mes lois et mes statuts, parce que l'homme qui les pratique obtient, par eux, la vie: je suis l'Éternel.

כו ושמרתם אתם את-חקתי ואת-משפטי ולא תעשו מכל התועבת האלה האזרח והגר הגר בתוכם.

²⁶ Pour vous, respectez mes lois et mes statuts, et ne commettez aucune de ces horreurs. Vous indigènes, ni l'étranger qui séjournerait parmi vous.

ויקרא יט'

לז ושמרתם את-כל-חקתי ואת-כל-משפטי ועשיתם אתם אני ה'.

Lévitique 19

³⁷ Observez donc toutes mes lois et tous mes statuts, et accomplissez-les: je suis l'Éternel.

ויקרא כ'

כב ושמרתם את-כל-חקתי ואת-כל-משפטי, ועשיתם אתם ולא-תקיא אתכם הארץ אשר אני מביא אתכם שמה לשבת בה.

Lévitique 20

²² Observez donc toutes mes lois et tous mes statuts, et les exécutez, afin qu'il ne vous rejette point, ce pays où je vous mène pour vous y établir.

Voir aussi Lévitique 25,18, et 26, 15 et 43

Et surtout la conclusion de la seconde partie du livre de Vayikra (avant l'appendice en chapitre 27), le verset qui résume les deux parties du livre :

וּיְקַרְא כּוּ
מִן אֱלֹהֵי הַחֻקִּים וְהַמִּשְׁפָּטִים וְהַתּוֹרָה אֲשֶׁר נָתַן ה' בֵּינוּ וּבֵין בְּנֵי יִשְׂרָאֵל--בְּהַר
סִינַי בְּיַד-מֹשֶׁה.

Lévitique 26

⁴⁶ Telles sont les ordonnances, les institutions et les doctrines que l'Éternel fit intervenir entre lui et les enfants d'Israël, au mont Sinaï, par l'organe de Moïse.

Source: www.sefarim.fr et Tamar Schwartz